

**RÉPONSE D'ÉNERGIR, S.E.C. (ÉNERGIR) À LA
DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 3 DE LA FCEI**

**DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DE
MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIR, S.E.C., À
COMPTE DU 1^{ER} OCTOBRE 2023**

DOSSIER R-4213-2022 phase 2

VISION À LONG TERME DU CONTEXTE GAZIER

Question 1 :

Références:

- (i) B-00149, p. 13, tableau 3
- (ii) B-00149, p. 16, tableau 5
- (iii) B-00149, p. 15, tableau 4
- (iv) B-00149, p. 15
- (v) B-00149, section 4.3
- (vi) B-00149, pp. 11 et 12
- (vii) B-00149, p. 16

Préambule :

(iv)

« Pour les autres soumissionnaires, de l'appel d'offres, soit ceux restant dans la liste restreinte ou les autres, Énergir poursuit des discussions afin de sécuriser d'autres contrats pour permettre l'atteinte de la cible intérimaire de 3,5%. »

(vi)

Énergir identifie le prix, l'échéancier et la date d'injection, la viabilité du projet et le profil du soumissionnaire comme critères d'évaluation.

(vii)

Énergir indique avoir contracté du transport entre l'Ohio et Dawn.

Questions :

- 1.1 Relativement aux références (i) et (ii), veuillez, pour chacun des contrats, présenter le prix de l'année 1 fonctionnalisé à Dawn et, toujours fonctionnalisé à Dawn, le prix à l'année 10 ainsi que le prix moyen sur la durée du contrat.

Réponse :

Le tableau ci-dessous présente les informations demandées quant à la référence (i). Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- Un taux d'indexation de 2 % a été utilisé pour les contrats proposant d'indexer le prix au CPI;
- Un taux de conversion CAD/US de 1,34;
- Les prix indiqués dans les deux tableaux de cette réponse sont en cents CAD/m³ de GSR et sont fonctionnalisés à Dawn;
- Les prix proposés par les soumissionnaires qui n'ont pas mentionné de taux d'indexation ont été considérés comme étant indexés au CPI.

Tableau déposé sous pli confidentiel.

Le tableau ci-dessous présente les informations demandées pour la référence (ii)

Tableau déposé sous pli confidentiel.

1.2 Veuillez expliquer ce qui distingue les offres 3-4-5-6 des offres 7 et 12 à 20 (iv).

Réponse :

L'analyse d'Énergir se base sur les critères de l'appel d'offres présentés à la section 4.2.

1.3 La section 4.3 s'intitule *Comparaison avec le contrat NWNR : Prix volume et durée du contrat*, et se termine par la phrase « Dans ce contexte, et en comparant cette opportunité avec les meilleures offres de l'AO 2022, Énergir a signé le contrat NWNR_OH avec NWNR ». Or, la FCEI n'observe dans cette section aucune discussion de la comparaison avec les autres contrats. Veuillez élaborer sur les raisons qui font en sorte qu'Énergir juge que ce contrat est préférable aux autres offres (3 à 6 du tableau 4 et 7 et 12 à 20 du tableau 3) en présentant l'ensemble des caractéristiques considérées (vi) et l'évaluation qu'en fait Énergir pour les autres offres.

Réponse :

L'analyse d'Énergir se base sur les critères de l'appel d'offres présentés à la section 4.2. Dans la phrase « *Dans ce contexte, et en comparant cette opportunité avec les meilleures offres de l'AO 2022, Énergir a signé le contrat NWNR_OH avec NWHR* », Énergir compare l'offre de NWNR aux offres du tableau 4, soit la liste restreinte des meilleures offres de l'AO 2022, selon l'évaluation d'Énergir.

1.4 Veuillez indiquer le traitement des droits actuels et futurs relatifs aux attributs environnementaux pour chacune des offres et expliquer que ce facteur ne soit pas un critère d'évaluation.

Réponse :

Le transfert de tous les attributs environnementaux à Énergir est un critère de l'AO 2022. Toutes les offres sélectionnées respectent ce critère, ce n'est donc pas un facteur comparatif.

1.5 Veuillez indiquer si le volume et le prix du contrat de transport Ohio – Dawn (vii) sont fixes pour le terme du contrat et, sinon, comment il est prévu qu'ils évoluent. Veuillez présenter les caractéristiques de ce contrat (volume, structure de prix) et indiquer comment le coût par m³ pourrait être affecté par le niveau et la variabilité des livraisons.

Réponse :

Les modalités du contrat de transport sont présentées à l'annexe 2 de la preuve.